

Président : J.François BURETTE  
Vice-président : Dorothee LEMAIRE  
Secrétaire : Dominique SAINTY  
Secrétaire-adj : Anne-Sophie CARLIER  
Trésorier : Claude RECHE  
Trésorier-adj: Dr Pierre MERIAUX

Agrément Jeunesse & Sports : N° 59 CMS 07

2 structures

P.T.H.N. : Centre Hospitalier de Denain  
N° SIRET : 447 477 316 00015  
C.M.S : centre hospitalier de St Amand  
N° SIRET : 447 477 316 00031

Objet : *Centre Médico-Sportif*  
N/Réf : 2018/026 – JF.B /D.S

Denain, le 13 Septembre 2018

**Le Président**  
**L'Association S.P.O.R.T**

à

**Madame MARACINEANU Roxana**  
**Ministre des Sports**  
**MINISTERE DES SPORTS**  
**95 Avenue de France**  
**75650 PARIS cedex 13**

Madame la Ministre,

En octobre 2017, nous attirions l'attention de Mme FLESSEL sur les difficultés des structures de Médecine du Sport en particulier celles de Denain et de Saint-Amand [*cf compte-rendu d'une rencontre de médecins du sport à Clermont Ferrand en Novembre 2014 sur le thème : CMS, un atout Sport-Santé sur notre Site Internet*].

Et nous remercions de l'accueil qui nous a été réservé le 24 Janvier 2018 par Mme DE SINGLY et le Dr EINSARGUEX (*voir compte-rendu sur notre Site : CMS en Difficulté*). De nombreux problèmes ont été évoqués notamment la suppression de plusieurs subventions qui ont entraîné la suspension d'activité de nombreux C.M.S voire l'arrêt total de plusieurs structures. D'où l'évocation sur le site de la D.R.J.S.C.S. d'une liste d'établissements qui n'existent plus et aboutissant à un désert médical dans ce domaine sur le territoire des Hauts de France.

Autre problème récurrent et déloyal pour notre activité : l'utilisation de la carte vitale pour la prise en charge non seulement des examens obligatoires pour le suivi longitudinal mais aussi pour les centres de formation. Ainsi avons-nous été confrontés par la perte de groupes de sportifs qui se rendent dans des établissements voisins bien que nous appliquons des coûts très en dessous du tarif conventionné ! Et plus récemment, un courrier d'une Fédération qui encourageait ses sportifs sur liste ministérielle à présenter le titre de remboursement de la C.P.A.M pour obtenir le règlement de la différence restée à leur charge.

Or au cours de l'entretien avec votre équipe, nous avons appris que les Fédérations, sur la présentation d'une liste d'athlètes, percevait en totalité le coût des examens exigés pour leur suivi médical. Si maintes Fédérations en appliquent les règles, nous avons, par contre, avancé que certains examens n'étaient plus remboursés (*exemple la prise en charge diététique et psychologique*) par quelques Fédérations et laissés à la charge du sportif voire simplement supprimés et transformés en un questionnaire ; toutefois avec une interrogation : qui traite ces questionnaires et quelles sont les réponses apportées ?

Nous nous inquiétons donc que ces dérives éloignent de plus en plus de l'esprit de l'Arrêté du 28 avril 2000 qui fixe la nature et la périodicité des examens médicaux assurés dans le cadre du suivi longitudinal et de surcroît instaurent une inégalité parmi cette élite à l'accès de ce dispositif et à son remboursement. Alors que nous n'avons pas ménagé nos peines pour offrir des prestations de qualité répondant à toutes ces obligations et l'étendre à tout sportif qui en fait la demande.

Pourtant le suivi longitudinal permet une lutte efficace contre le dopage : cf l'émission de France Inter le 1<sup>er</sup> août intitulée « le Dopage doit-il être légalisé ? » au cours de laquelle, plusieurs spécialistes ont avancé que la prévention et le suivi médical étaient insuffisants et manquaient cruellement de moyens.

Association de type Loi 1901 à but non lucratif, il ne nous est pas possible de tarifier correctement tous ces examens qui ne sont pas pris en charge par les organismes d'assurance maladie et dont le montant est parfois excessif pour un jeune sportif. C'est pourquoi, nous avons sollicité auprès de vous-même et de la Région, un retour dans le Contrat/Plan/Etat/Région sur la programmation et le financement de l'équipement médical, et/ou informatique (*informatisation et traçabilité des données médicales*).

Etant donné que le financement de ce 2<sup>ème</sup> point n'est plus assuré par le C.N.D.S qui de 9.000 € en 2016 et 2017 est passé à 1.000 € en 2018. Faut-il supprimer un 1/2 poste de secrétaire ou faire payer les usagers ? Voire cesser ce système utilisé en réseau non seulement par le secrétariat mais aussi par toute l'équipe médicale et paramédicale dans le souci de la traçabilité et du dossier médical unique (*temps de saisie non négligeable*).

De même, le budget alloué à l'action « Ma Santé et Moi » délivrée dans les établissements scolaires, aux jeunes sportifs au sein des clubs, a subi une baisse alors que cette prestation qui traite de la lutte contre l'obésité, la sédentarité et les conduites addictives répond aux besoins locaux (*précarité, obésité, malbouffe...*) et à d'aucunes thématiques des Etats Généraux de l'Alimentation.

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons pour une reconnaissance de notre action au service de la Santé du Sportif, de l'accompagnement au plus haut sommet de son engagement sportif afin de provoquer un débat sur le devenir des centres médico-sportifs et leur financement partiel entre la D.R.D.S.C.S, la Région HAUTS DE FRANCE voire le Département du NORD.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et dans l'attente de ce débat, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre entier dévouement.

**Jean-François BURETTE**  
Président de l'Association S.P.O.R.T  
de la Porte du Hainaut



Copies du précédent courrier en date du 23 août 2018 à :

- ✓ **Dr ENSARGUEIX Gilles, Ministère Sports**
- ✓ **Dr AZIZ ALLAL, DRJSCS des Hauts de France**
- ✓ **Mr le Directeur Régional Jeunesse et Sports des Hauts de France**
- ✓ **Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France**
- ✓ **Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département du Nord**
- ✓ **Monsieur Alain BOCQUET, Président de la C.A.P.H**